



-4586-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 8 avril 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Est présente par vidéoconférence :**

Mme Micheline Anctil, mairesse

**Sont présents en salle :**

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège n° 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège n° 2;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège n° 4.  
M. Carol Girard, conseiller au siège n° 6.

**Sont absents :**

M. Richard Foster, conseiller au siège n° 3  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège n° 5;

**Assiste également :**

Mme Lison Huard, greffière adjointe.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en retirant le point 13.5 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Entente collaboration en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 11 mars 2025
  - 3.2 Séance extraordinaire du 2 avril 2025
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 Étudiants CEGEP
  - 4.2 Forestville en chanson
  - 4.3 Prix reconnaissance des bibliothèques - Forestville finaliste
  - 4.4 Emplois d'été



- 4.5 Abolition du programme RénoRégion - Demande de reconsidérer la décision

## **5. Développement économique**

- 5.1 Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC La Haute-Côte-Nord - Autorisation de signature
- 5.2 Réfection majeure du quai - Autorisation de paiement des avenants

## **6. Développement culturel et communautaire**

- 6.1 Message de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 6.2 Comité de la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés
- 6.3 Projet « Voisins solidaires » - Remboursement de subvention

## **7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

- 7.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

## **8. Sécurité publique**

- 8.1 Message du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Soumission acquisition camion - Modification résolution R-241210-207

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Vérification des débitmètres 2025-2026-2027
- 9.2 Stabilisation de talus et gestion de l'eau pluviale - Étude géotechnique et caractérisation environnementale - Octroi de contrat
- 9.3 Stabilisation de talus et gestion de l'eau pluviale - Étude environnementale complémentaire - Octroi de contrat
- 9.4 Rafrâichissement du parement extérieur du musée - Octroi de contrat

## **10. Tourisme**

- 10.1 Message de Mme Gina L'Heureux

## **11. Hygiène du milieu**

- 11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné

## **12. Loisirs et sports**

- 12.1 Message du conseiller M. Carol Girard

## **13. Administration**

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 TECQ 2024-2028
- 13.3 Aide financière accordée aux organismes
- 13.4 Rapport financier trimestriel
- 13.5 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Entente collaboration
- 13.6 Terminal de paiement (TPV) hôtel de ville



13.7 REER collectif des employés municipaux

**14. Ressources humaines**

- 14.1 Anny Gagnon - Banque d'heures gestion de la paie et des comptes payables
- 14.2 Linda Ouellet - Banque d'heures gestion financière

**15. Actes législatifs**

- 15.1 Adoption du règlement n° 2025-332
- 15.2 Adoption du règlement n° 2025-333

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période de questions des citoyens**

**18. Clôture et levée de la séance**

**Adoption des derniers procès-verbaux**

**250408-68**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 mars 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**250408-69**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 2 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Abolition du programme RénoRégion - Demande de reconsidérer la décision**

**250408-70**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;



CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, par le conseil municipal de la Ville de Forestville de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

- **De relancer** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- **De rendre** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Yves Montigny, député de René-Lévesque



**Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC La Haute-Côte-Nord - Autorisation de signature  
250408-71**

CONSIDÉRANT QUE les articles 17.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* habilite les municipalités locales à exploiter seules ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;

CONSIDÉRANT QUE les articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* habilite la MRC à exploiter seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord ainsi que les municipalités locales, incluant le TNO Lac-au-Brochet, désirent mettre en commun leurs ressources et compétences en vue d'exploiter une ou plusieurs entreprises qui produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable par l'entremise de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville désire, à cette fin, se prévaloir de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* ou des articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la délégation complète des compétences des municipalités en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente de délégation désirent confirmer dès maintenant les modalités de leurs relations en lien avec la délégation des compétences visées au sein d'une structure de détention à être formée entre les parties afin d'exploiter directement ou indirectement les compétences visées, et ce, dans l'éventualité où une telle Structure était créée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse et Mme Lison Huard, greffier adjointe, soient et sont à signer, pour et au nom de la Ville, *l'Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC La Haute-Côte-Nord*, et ce, conformément à l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* ou aux articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec*.

**Réfection majeure du quai - Autorisation de paiement des avenants  
250408-72**

CONSIDÉRANT que des imprévus ont été rencontrés, en 2023 et 2024, lors du projet de réfection majeure du quai;



CONSIDÉRANT que la firme EXP a produit des avenants notamment pour des ajustements concernant la prolongation du chantier, l'augmentation des coûts de construction ainsi que des ajustements de coordination;

CONSIDÉRANT que les avenants totalisent un budget supplémentaire de 61 554,78 \$, soit :

- Phase 1 réfection du quai ..... 43 854,80 \$
- Phase 2 réfection de la dalle..... 17 699,98 \$
- Total ..... 61 554,78 \$

CONSIDÉRANT les demandes sont justifiées par des facteurs hors du contrôle de la firme, mais également en partie liées à la gestion du chantier par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'assurer la poursuite efficace du projet tout en exerçant une rigueur budgétaire contractuelle;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil accepte conditionnellement les avenants présentés par la firme EXP, pour un montant total de 61 554,78 \$, sous réserve de ce qui suit :

1. Que la direction générale procède à une validation finale des justifications techniques;
2. Que les responsabilités de retards soient clarifiées avec l'entrepreneur principal;
3. Que toute demande d'avenant future soit précédée d'un avis écrit et autorisé par la direction générale;
4. Que des clauses contractuelles plus rigoureuses soient envisagées pour les phases subséquentes.

Il est également résolu d'affecter les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt.

**Comité de la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés  
250408-73**

CONSIDÉRANT que la politique Municipalité amie des aînés (MADA) doit être mise à jour;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau comité doit être formé;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater Mme Alyson Durocher-Savard, directrice du développement économique à former un nouveau comité afin de procéder à la mise à jour de la politique actuelle Municipalité amie des aînés (MADA).

**Projet « Voisins solidaires » - Remboursement de subvention  
250408-74**

CONSIDÉRANT qu'une convention d'aide financière est intervenue en 2022 entre la Ville et Espace Muni pour la réalisation du projet « Voisins solidaires »;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas été réalisé et qu'il y a lieu de procéder au remboursement, conformément à l'article 6 de la convention, et ce, en raison du non-respect d'engagement;



CONSIDÉRANT que le remboursement au montant de 7 331,50 \$ n'a pas été budgété pour l'année 2025;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le paiement au montant de 7 331,50 \$, à Espace Muni et d'affecter cette somme à même le surplus accumulé non affecté.

**Rapport des permis de rénovation et de construction  
250408-75**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :

TYPE DE PERMIS	MARS		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			0	- \$	4	232 000.00 \$
Agrandissement			0	- \$	1	100 000.00 \$
Aménagement de terrain			0	- \$	1	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	- \$
Changement d'usage			0	- \$	3	8 000.00 \$
Clôture			0	- \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal			0	- \$	3	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire			1	170 000.00 \$	16	262 899.00 \$
Démolition	1	7 800.00 \$	1	7 800.00 \$	6	(107 108.00) \$
Enseigne			0	- \$	0	- \$
Galerie/Perron/Patio			0	- \$	5	51 520.00 \$
Général	1	27 600.00 \$	1	27 600.00 \$	1	20 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	- \$
Installation septique			0	- \$	3	21 400.00 \$
Lotissement	1	- \$	2	- \$		
Piscine hors terre			0	- \$	2	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	7	2 077 132.00 \$	11	2 165 132.00 \$	98	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	- \$
Total	10	2 112 532.00 \$	16	2 370 532.00 \$	152	10 620 767.00 \$

**Soumission acquisition camion - Modification résolution R-241210-207  
250408-76**

CONSIDÉRANT qu'une erreur de calcul s'est glissée dans la résolution R-241210-207 adoptée le 10 décembre 2024 concernant l'acquisition d'un camion 2025;

	R-241210-207	Correction
Desmeules Auto Ford.....	58 022.49 \$	58 999.99 \$
Laflèche Auto (1987) Ltée.....	59 334.07 \$	59 311.57 \$

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier la résolution R-241210-207 et d'autoriser le paiement à Desmeules Auto Ford au montant de 58 999.99 \$, plus taxes applicables.

**Vérification des débitmètres 2025-2026-2027  
250408-77**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, annuellement, d'effectuer la vérification des débitmètres;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, le 11 mars 2025, la résolution R-250311-50 mandant la firme Compteur Lecompte afin d'effectuer la vérification des débitmètres;



CONSIDÉRANT que cette firme, à l'octroi du contrat, a mentionné qu'il n'était pas en mesure d'effectuer la vérification du canal parshall ce qui confirme que leur offre devient non-conforme à la demande;

CONSIDÉRANT que l'offre de Nordikeau est conforme :

- 2025 ..... 2 649.00 \$
- 2026 ..... 2 782.00 \$
- 2027 ..... 2 922.00 \$
- Total ..... 8 353.00 \$

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'octroyer le contrat à Nordikeau pour les années 2025-2026-2027 au montant de 8 353.00 \$ plus taxes applicables.

**Stabilisation de talus et gestion de l'eau pluvial - Étude géotechnique et caractérisation environnementale - Octroi de contrat**

**250408-78**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une étude géotechnique et caractérisation environnementale concernant la stabilisation de talus et gestion de l'eau pluviale sur la rue Marcellin

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été sollicitée par 2 firmes spécialisées, nous avons reçu les offres suivantes :

- LER..... 34 978.50 \$
- Englobe ..... 46 364.18 \$

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc.

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse offre reçue et d'octroyer le contrat à LER au montant de 34 978.50 \$, plus taxes applicables afin de procéder l'étude géotechnique et caractérisation environnementale concernant la stabilisation de talus et gestion de l'eau pluviale sur la rue Marcellin.

Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet au surplus accumulé non affecté.

**Stabilisation de talus et gestion de l'eau pluviale - Études environnementales complémentaires - Octroi de contrat**

**250408-79**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des études environnementales complémentaires aux études octroyées à LER;



CONSIDÉRANT que les études seront réalisées en conformité avec les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que notre firme d'ingénierie nous propose la réalisation des études suivantes :

- Étude environnementale de site (ÉES) phase 1 :..... 6 200.00 \$
- Étude écologique ..... 10 500.00 \$
- Analyse réglementaire ..... 1 200.00 \$
- Total du projet ..... 17 900.00 \$

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'offre de Tetrattech QI inc. au montant de 17 900.00 \$, plus taxes applicables, pour la réalisation des études environnementales complémentaires. Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet au surplus accumulé non affecté.

**Rafrâichissement du parement extérieur du musée - Octroi de contrat  
250408-80**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer le rafraîchissement du parement du musée;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été déposé sur le SEAO, nous avons reçu les prix suivants :

- 9389-3188 Québec inc. .... 28 900.00 \$
- B2R ..... 35 700.00 \$
- 9042-5976 Québec inc. .... 57 500.00 \$

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, conformément au seuil par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont conformes.

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse offre reçue et d'octroyer le contrat à 9389-3188 Québec inc. au montant de 28 900.00 \$, plus taxes applicables afin de procéder au rafraîchissement du parement du musée. Il est également résolu d'affecter le coût de ce projet au surplus accumulé non affecté.

**Approbation et paiement des comptes  
250408-81**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la trésorière adjointe a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est résolu d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.



Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	192 345,10 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	692 363,66 \$
Comptes à payer	80 006,12 \$
<b>Total</b>	<b>964 714,88 \$</b>

**TECQ 2024-2028**

**250408-82**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que :

- La Ville de Forestville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville de Forestville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Ville de Forestville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville de Forestville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Ville de Forestville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Ville de Forestville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification.



**Aide financière accordée aux organismes  
250408-83**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités de l'organisme suivant ou des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Centre de formation	3 bourses de 100 \$ à 3 étudiants s'étant illustrées	300 \$
Golf le Méandre	Partenariat 2025	800 \$

**Rapport financier trimestriel  
250408-84**

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le dépôt du rapport financier du premier trimestre 2025 préparé par Mme Annie Morin, directrice des finances.

Suivi mensuel du budget d'opération 2025							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 janvier 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	1 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	78 802 \$	86 277 \$	1 081 267 \$	1 238 125 \$	7%	7%	8%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	58 617 \$	65 558 \$	1 544 491 \$	1 674 482 \$	4%	4%	8%
TRANSPORT	167 972 \$	161 728 \$	2 344 106 \$	2 084 912 \$	7%	8%	8%
HYGIÈNE DU MILIEU	33 523 \$	46 468 \$	1 205 083 \$	1 286 294 \$	3%	4%	8%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	8%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	28 377 \$	25 100 \$	542 269 \$	734 482 \$	5%	3%	8%
LOISIRS & CULTURE	139 396 \$	142 068 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	14%	14%	8%
FRAIS DE FINANCEMENT	251 727 \$	393 031 \$	1 454 466 \$	1 429 171 \$	17%	28%	8%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$	327 985 \$	425 000 \$	0%	0%	8%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>758 415 \$</b>	<b>920 228 \$</b>	<b>9 476 022 \$</b>	<b>9 909 929 \$</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>8%</b>

Suivi mensuel du budget d'opération 2025							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 28 février 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	278 646 \$	151 906 \$	1 081 267 \$	1 238 125 \$	26%	12%	17%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	58 921 \$	66 188 \$	1 544 491 \$	1 674 482 \$	4%	4%	17%
TRANSPORT	323 993 \$	357 022 \$	2 344 106 \$	2 084 912 \$	14%	17%	17%
HYGIÈNE DU MILIEU	810 832 \$	73 022 \$	1 205 083 \$	1 286 294 \$	67%	6%	17%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	17%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	47 165 \$	48 321 \$	542 269 \$	734 482 \$	9%	7%	17%
LOISIRS & CULTURE	212 311 \$	226 659 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	22%	22%	17%
FRAIS DE FINANCEMENT	266 373 \$	393 031 \$	1 454 466 \$	1 429 171 \$	18%	28%	17%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$	327 985 \$	425 000 \$	0%	0%	17%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 998 240 \$</b>	<b>1 316 149 \$</b>	<b>9 476 022 \$</b>	<b>9 909 929 \$</b>	<b>21%</b>	<b>13%</b>	<b>17%</b>

Suivi mensuel du budget d'opération 2025							
POSTES BUDGÉTAIRES	au 31 mars 2025		Budget total		Ratio		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	3 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	346 190 \$	202 073 \$	1 081 267 \$	1 238 125 \$	32%	16%	25%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	311 789 \$	442 195 \$	1 544 491 \$	1 674 482 \$	20%	26%	25%
TRANSPORT	338 449 \$	529 214 \$	2 344 106 \$	2 084 912 \$	14%	25%	25%
HYGIÈNE DU MILIEU	816 823 \$	88 303 \$	1 205 083 \$	1 286 294 \$	68%	7%	25%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	4 500 \$	4 500 \$	0%	0%	25%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	67 414 \$	58 979 \$	542 269 \$	734 482 \$	12%	8%	25%
LOISIRS & CULTURE	258 466 \$	301 761 \$	971 855 \$	1 032 963 \$	27%	29%	25%
FRAIS DE FINANCEMENT	266 373 \$	483 351 \$	1 454 466 \$	1 429 171 \$	18%	34%	25%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$	327 985 \$	425 000 \$	0%	0%	25%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 405 504 \$</b>	<b>2 105 875 \$</b>	<b>9 476 022 \$</b>	<b>9 909 929 \$</b>	<b>25%</b>	<b>21%</b>	<b>25%</b>



**Terminal de paiement (TPV) hôtel de ville  
250408-85**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville souhaite se doter d'un terminal de paiement (TPV) pour l'hôtel de ville à la demande de plusieurs citoyens;

CONSIDÉRANT que deux solutions ont été analysées;

CONSIDÉRANT que le comparatif démontre que Global Payment offre des coûts mensuels de location et de transaction plu bas et plus avantageux;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- Que le conseil municipal autorise la location d'un terminal de paiement (TPV) auprès de Global Payment;
- D'autoriser Mme Annie Morin, trésorière adjointe ou Mme Lison Huard, greffière adjointe à signer l'entente à intervenir avec Global Payment;
- D'affecter le coût de ce projet à même le budget d'opération.

**REER collectif des employés municipaux  
250408-86**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit faire le choix entre deux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) collectifs afin de maintenir l'épargne-retraite de ses employés municipaux;

CONSIDÉRANT que deux propositions ont été étudiées, soit celles de Fiducie Desjardins et de McKenzie, selon des critères de rendement, de frais, de diversité des placements, de soutien et d'administration;

CONSIDÉRANT que l'analyse démontre que l'offre de Fiducie Desjardins se distingue par la qualité de son accompagnement proposé, la simplicité administrative, la variété de ses portefeuilles et les outils numériques mis à la disposition des employés;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents de retenir les services de Fiducie Desjardins à titre de fournisseur du REER collectif pour ses employés et de mandater Mme Micheline Anctil, mairesse et Mme Annie Morin, trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Forestville tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du régime.

**Anny Gagnon - Banque d'heures gestion de la paie et des comptes payables  
250408-87**

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer la continuité et la qualité des services administratifs essentiels en gestion de la paie et des comptes à payable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recourir à la main-d'œuvre qualifiée de Mme Anny Gagnon, retraitée, afin d'assurer le transfert de connaissance;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'octroyer une banque de 40 heures à Mme Anny Gagnon pour aider,



-4598-

au besoin, le personnel en place. Il est également résolu d'affecter la somme nécessaire au taux de 40 \$ l'heure, à même le budget salarial de 2025.

**Linda Ouellet - Banque d'heures gestion financière  
250408-88**

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer la continuité et la qualité des services administratifs essentiels en gestion financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recourir à la main-d'œuvre qualifiée de Mme Linda Ouellet, retraitée, afin d'assurer le transfert de connaissance;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'octroyer une banque de 40 heures à Mme Linda Ouellet pour aider le personnel en place, au besoin. Il est également résolu d'affecter la somme nécessaire au taux de 40 \$ l'heure, à même le budget salarial de 2025.

**Adoption du règlement n° 2025-332  
250408-89**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Mario Desbiens lors de la séance ordinaire du 11 février 2025

CONSIDÉRANT que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 11 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la mairesse mentionne que ce règlement a pour but de permettre la mise en place d'un programme d'aide visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement n° 2025-332 ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs.

**Adoption du règlement n° 2025-333  
250408-90**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été adopté par le conseiller M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 2 avril 2025 et qu'aucune personne ne s'est présentée;

CONSIDÉRANT que le 2<sup>e</sup> projet de règlement a été adopté le 2 avril 2025;

CONSIDÉRANT que la mairesse résume les dispositions du règlement, qui sont :

- D'adapter le type et le code de la piste de l'aéroport puisqu'il n'y a plus d'approches de précision et qu'il s'agit désormais d'une piste à vue et ainsi prévoir la hauteur de toute construction aux abords de la piste.
- De déterminer les normes à respecter pour les constructions aux abords de l'aéroport;



Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement n° 2025-333 modifiant le règlement de zonage n° 2009-236.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Jannie Tremblay propose la levée à 19 h 45, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière adjointe

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.